



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2015-03-03

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mars 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de M. Claude JAMATI), Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir de Mme Agnès BENELLI-SOARES), M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE (pouvoir de Mme Florence NAPOLY à partir de la délibération n°2015-03-02), M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Bénédicte AGOPIAN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR à partir de la délibération n°2015-03-02), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

Absents excusés :

M. Claude JAMATI (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL)
Mme Agnès BENELLI-SOARES (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS)
Mme Nathalie JAQUEMET
Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Richard RIVAUD)
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTÈVE à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Bénédicte AGOPIAN (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-03-02)
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)
Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 9

N° de l'ordre du jour :

2015.03.03 : Durée de lissage des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) des communes de Bougival, Châteaufort et La Celle Saint-Cloud.

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1639 A bis et 1639 B sexies III-2 ;

Vu la délibération n°2013-02-04, du Conseil communautaire du 4 février 2013, relative au taux de TEOM pour l'année 2013 ;

Vu la délibération n°2013-12-05, du Conseil communautaire du 10 décembre 2013, relative à la durée de lissage des taux de TEOM de Bougival, La Celle Saint-Cloud et le Chesnay, définition des zones de perception ;

Vu la délibération n°2014-04-19, du Conseil communautaire du 10 avril 2014, relative au taux de TEOM pour l'année 2014.

Les taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) des 14 communes membres de Versailles Grand Parc, depuis 2011, sont unifiés depuis 2014.

Par délibération en date du 10 décembre 2013, le Conseil communautaire a fixé, pour les communes ayant rejoint Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2014 - Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay - les durées de lissage des taux de TEOM.

Les taux de TEOM pour les communes de Bougival (5,20%) et de La Celle Saint-Cloud (5,10%) étant proches du taux de référence de Versailles Grand Parc (5,39%), il avait été voté une durée de lissage minimale sur 2 ans (2014-2015).

Afin de ne pas pénaliser les contribuables des communes entrantes, le Conseil communautaire avait adopté, le 10 avril 2014 des taux de TEOM 2014 identiques à 2013 pour les communes entrantes au 1^{er} janvier 2014. Cette stabilité des taux en 2014, bien qu'elle conduise à un retard par rapport au calendrier de lissage fixé initialement, n'a pas pour autant conduit à modifier la date d'unification des taux de ces communes avec le taux de Versailles Grand Parc.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de prolonger de deux années supplémentaires la durée de lissage des taux de Bougival et de La Celle Saint-Cloud, et de prévoir une fin du lissage en 2017 ;

00 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00

0000 00 00 00 0000 00
0000 00 00 00 00 00 00 00 00
0000 0000 00 00 00 0000

- de fixer une durée de lissage du taux de TEOM de Châteaufort de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

En revanche, il n'est pas prévu de modifier la durée de lissage du taux de TEOM du Chesnay (3,92% en 2013-2014) étant donné que le Conseil communautaire avait voté le 10 décembre 2013 la durée maximale prévue par la loi : 10 ans (2014-2023).

Afin de permettre la mise en œuvre de ce lissage, 5 zones de perception avaient été votées le 10 décembre 2013 : trois pour les communes entrantes au 1^{er} janvier 2014, une pour les 14 communes dont les taux sont unifiés et une pour Châteaufort. Ces zones de perception ne sont pas modifiées en 2015.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) de voter une prolongation de la durée de lissage des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de Bougival et de La Celle Saint-Cloud de 2 années supplémentaires (2014-2017) par rapport à celle initialement fixée dans la délibération n°2013-12-05 votée par le Conseil communautaire, le 10 décembre 2013 ;
- 2) de voter une durée de lissage du taux de TEOM de Châteaufort de 3 ans à compter de 2015 ;
- 3) de préciser que les taux de TEOM de Bougival, Châteaufort et La Celle Saint-Cloud atteindront, en 2017, le taux unique de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **53**
Nombre de suffrages exprimés : **62 - 1 abstention = 61** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention de M. François SIMÉONI).

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services



